

***JOURNAL D'UN TEMOIN***  
**LA GUERRE VUE DEPUIS BRUXELLES**  
(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

**Bruxelles, décembre (1914).**

Mais ni von der Goltz ni personne ne découragera les siens ...

Nous verrons ce que nous apportera son remplaçant, le baron Moritz von Bissing, général de cavalerie qui, au début de la guerre, commandait en second le 7<sup>ème</sup> corps d'armée allemand.



C'est un homme de plus de septante ans, au visage hâve et sinistre, que rendent encore plus menaçant ses grandes moustaches teintes et ses yeux d'oiseau de proie. Sa mâchoire autoritaire se détache sur la peau flasque et parcheminée de son cou comme celle d'une tête de mort.

Le 3 courant, il a annoncé son entrée en fonction dans une affiche (**N.d.T.** : du 6 décembre) qui se borne à dire :

*« Sa Majesté l'Empereur ayant daigné me nommer Gouverneur général de la Belgique, j'ai pris la direction des affaires à partir de ce jour. ».*

Quant à ses intentions, il n'a eu garde d'en dire le moindre mot avant plusieurs jours, lorsque, en grande pompe, il a rendu visite à la place d'Anvers et, même alors, il l'a fait indirectement, par l'intermédiaire du correspondant du *Hamburger Korrespondent*. (**N.d.T.**)

Il s'est montré paternel :

- *Je veux maintenir l'ordre et la tranquillité dans ce pays – a-t-il déclaré au journaliste – qui est devenu la base des opérations de nos troupes. Il faut que notre armée sache que l'ordre règne derrière elle, afin qu'elle puisse librement diriger son regard uniquement en avant. J'espère aussi pouvoir, la main dans la main avec l'administration civile, faire beaucoup pour la situation économique. Lorsque l'empereur me nomma gouverneur général, il me chargea, avec une insistance particulière, de tout faire pour aider les faibles en Belgique et pour les encourager.*

On assure que, en une autre occasion, il a déclaré qu'il serait "*un père pour les Belges*" et, effectivement, dans un premier temps, on l'appelle de façon comique, "*Papa von Bissing*". Et on raconte qu'un *ketje* (**N.d.T.** = garçonnet) bruxellois, à qui un soldat allemand demandait ce qu'était le "*Manneken-Pis*", lui répondit :



- *Lui ? C'est notre "Papa von Pissing".*

La plaisanterie n'est pas de très bon goût mais elle est typiquement belge et porte la marque de fabrique de la rue Haute.

Pour en revenir aux actes du nouveau gouverneur général, à la date même de son entrée en fonction, entré en vigueur un *décret* qui abrogeait la promulgation de la loi du 4 août de cette année sur la délégation des pouvoirs (**N.d.T.**) et réglementait l'exercice de ceux qui appartiennent aux gouverneurs provinciaux et au roi des Belges.

En vertu de cette résolution, tous les pouvoirs appartenant aux gouverneurs provinciaux seront exercés par les gouverneurs militaires de l'empire allemand ; les présidents allemands du gouvernement civil qui collaborent avec les gouverneurs, traiteront, au nom de ceux-ci, les affaires courantes de l'administration provinciale et pourvoiront aux affaires et à la présidence des députations permanentes ; les pouvoirs appartenant au roi des Belges seront exercés par von Bissing, en sa

qualité de gouverneur général impérial.

Les résolutions prises depuis l'entrée en vigueur de la loi du 4 août 1914, par les députations permanentes, les conseils provinciaux et les communes, qui auraient dû être approuvées par les gouverneurs provinciaux ou par le Roi, n'auront aucune valeur si elles ne sont pas approuvées par les autorités allemandes.

Le gouvernement allemand de Belgique est, donc, complet.

Le gouvernement local de Bruxelles est assumé, en place du général baron von Lüttwitz, par le général von Kraewel (**N.d.T.** : 26 novembre).

Roberto J. Payró

Copyright, 2015 : Bernard GOORDEN, pour la traduction française.

PAYRO ; « *La guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (51) », in LA NACION ; 17/09/1915.

## **Notes du traducteur (N.d.T.) :**

Grâce à l'admirable travail de Benoît Majerus et Sven Soupart, le *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) de Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) est accessible sur INTERNET – il a été publié aux Archives de la Ville de Bruxelles / Archief van de Stad Brussel en 2006 – ; il nous semble intéressant d'en comparer des passages avec certains événements évoqués par Roberto J. Payró.

[http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user\\_upload/publications/Fichier\\_PDF/Fonte/Journal\\_de%20guerre\\_de\\_Paul\\_Max\\_bdef.pdf](http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf)

Paul MAX dit à la date du :

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 1914** (page 141). (...) Depuis aujourd'hui, les affiches de « *Nouvelles de la guerre* » qui paraissaient en allemand, français et flamand, paraissent en allemand, flamand et français : la hiérarchie a été changée, probablement par le nouveau Gouverneur militaire, Général von Kraewel.

**Dimanche 6 décembre 1914** (page 146). (...) Un avis collé ce soir dit en allemand, flamand et français ceci : « Sa Majesté l'Empereur ayant daigné me nommer Gouverneur général de la Belgique, j'ai pris la direction des affaires à partir de ce jour. (S.) Baron von Bissing, Bruxelles, 3 décembre 1914 ».

Concernant von Bissing, voir au moins un des chapitres en anglais du volume 1 des *mémoires* de **Brand Whitlock**, intitulées *Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative* (1919) :

chapitre 58 (« *von Bissing* »)

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2058.pdf>

« *promulgation de la loi du 4 août de cette année, sur la délégation des pouvoirs* », voir e.a. : *loi relative aux délégations en cas d'invasion du territoire.*

GILISSEN, John : « *Compétence des institutions représentatives* » (« *La Belgique depuis 1815* », VI) in BODIN, *Gouvernés et gouvernants* (5) (Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, N°26); Bruxelles ; De Boeck Supérieur, 1989, 591 pages (page 132).

**« Arrêté**

*abrogeant la loi du 4 août 1914 sur la délégation des pouvoirs en cas d'invasion du territoire, et réglant l'exercice des pouvoirs qui appartiennent aux gouverneurs provinciaux et au Roi des Belges, en vertu des lois sur l'administration des provinces et des communes.*

**Article 1<sup>er</sup>** — *La loi du 4 août 1914 relative à la délégation des pouvoirs en cas d'invasion du territoire est abrogée.*

**Art. 2.** — *Tous les pouvoirs appartenant aux gouverneurs provinciaux en vertu des lois sur l'administration des provinces et des communes sont exercés par les gouverneurs militaires de l'empire allemand.*

*Les présidents du gouvernement civil ressortissant aux gouverneurs traitent, au nom de ceux-ci, les affaires*

*courantes de l'administration provinciale et pourvoient aux affaires et à la présidence des députations permanentes. Les pouvoirs appartenant au Roi des Belges sont exercés par moi, en ma qualité de gouverneur général impérial.*

*Art. 3. — Les résolutions prises depuis l'entrée en vigueur de la loi susmentionnée du 4 août 1914, par les députations permanentes, les conseils provinciaux et les conseils communaux, doivent, pour être valables, être approuvées, après coup, par les autorités désignées à l'article 2, pour autant que ces décisions eussent dû être approuvées par les gouverneurs provinciaux ou par le Roi.*

*Bruxelles, le 3 décembre 1914.*

*Le gouverneur général en Belgique*

*Baron von BISSING,  
Général de cavalerie. »*

In « *L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les documents allemands. Avis et proclamations affichés à Bruxelles du 20 Août 1914 au 25 Janvier 1915* » (Introduction par L Dumont-Wilden) in "*Pages actuelles*" N°37 ; Paris ; Bloud et Gay Editeurs ; 1915, pages 60-61.

[http://archive.org/stream/pagesactuelles3140arnouoft/pagesactuelles3140arnouoft\\_djvu.txt](http://archive.org/stream/pagesactuelles3140arnouoft/pagesactuelles3140arnouoft_djvu.txt)

## **AVIS**

*A la place du général von Lüttwitz qui a été transféré à l'armée de campagne, j'ai été nommé gouverneur de Bruxelles.*

*Bruxelles, le 26 novembre 1914.*

*(Signé) von **KRAEWEL**,  
Général*

In « *L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les documents allemands. Avis et proclamations affichés à Bruxelles du 20 Août 1914 au 25 Janvier 1915* » (Introduction par L Dumont-Wilden) in "*Pages actuelles*" N°37 ; Paris ; Bloud et Gay Editeurs ; 1915, page 55.

[http://archive.org/stream/pagesactuelles3140arnouoft/pagesactuelles3140arnouoft\\_djvu.txt](http://archive.org/stream/pagesactuelles3140arnouoft/pagesactuelles3140arnouoft_djvu.txt)

Certaines affiches des autorités allemandes peuvent être notamment consultées en suivant le lien INTERNET :

<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/affiches>

Source, également intéressante :

<http://warpress.cegesoma.be/fr>

Rappelons que le CEGESOMA publie aussi « *Les journaux de guerre* » (1914-1918). Le N°8 est intitulé : « *Un nouveau gouverneur : von Bissing et le gouvernement d'occupation en Belgique* » et contient, comme d'habitude, des fac-similés de journaux d'époque.

Une autre source, **générale**, à découvrir :

<https://www.google.com/culturalinstitute/project/first-world-war>

Publications intéressantes :

<http://horizon14-18.eu/publications.html>

« *il l'a fait indirectement, par l'intermédiaire du correspondant du **Hamburger Korrespondent** » (15 décembre 1914) :*

In « *Comment les Allemands font l'opinion. Nouvelles de guerre affichées à Bruxelles du 15 novembre 1914 au 25 Janvier 1915* » (Introduction par L Dumont-Wilden ; tome second) in "*Pages actuelles*" N°43 ; Paris ; Bloud et Gay Editeurs ; 1915, page 23.

Berlin, 15 décembre.

Au correspondant du *Hamburger Korrespondent*, le nouveau gouverneur général en Belgique, général baron von Bissing, a fait les déclarations suivantes : Je veux maintenir l'ordre et la tranquillité dans ce pays, qui est devenu la base des opérations de nos troupes. Il faut que notre armée sache que l'ordre règne derrière elle, afin qu'elle puisse toujours librement diriger son regard uniquement en avant. J'espère aussi pouvoir la main dans la main avec l'administration civile, faire beaucoup pour la situation économique. Lorsque l'empereur me nomma gouverneur général, il me chargea, avec une insistance particulière, de tout faire pour aider les faibles en Belgique et pour les encourager.